



Le Mans, le 3 décembre 2019

Dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence – Période hivernale 2019/2020

Afin de protéger les personnes sans-abri, l'Etat en Sarthe renforce ses capacités d'hébergement.

Dès novembre, son dispositif de prise en charge des plus démunis est augmenté.

L'hébergement d'urgence

A l'approche de l'hiver 2019/2020, 357 places sont ouvertes au titre de l'hébergement d'urgence. En plus de ces 357 places, 50 places sont prévues au titre du renfort hivernal pour venir compléter le dispositif pérenne présent sur l'ensemble de l'année. Cela porte l'offre d'hébergement à 50 places supplémentaires par rapport à la saison dernière.

En outre, en cas de situation exceptionnelle de grand froid, des places d'hébergement supplémentaires pourront être ouvertes.

Les accueils de jour

Au-delà de ces places d'hébergement, il convient de rappeler qu'en journée, plusieurs lieux peuvent accueillir les personnes isolées ou les familles :

- Accueil de jour à "La Flambée" géré par Tarmac : pour les personnes seules, ouverture toute l'année, du lundi au jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 14h à 16h30 (repas ponctuel, animations). Depuis le 19 octobre 2019, ouverture les samedis après-midi de 14h à 18h et les dimanches matin de 9h à 12h30.
- Accueil de jour au Secours catholique pour les familles du lundi au vendredi de 9h à 12h (boissons chaudes);



- Accueil de jour à la Halte Mancelle géré par Tarmac : pour les personnes seules de 9h à 14h du lundi au vendredi et pour les familles de 14h à 18h 7J/7 (petit-déjeuner, déjeuner, laverie, douche, prestations médicales);
- Accueil de jour "pausé'mans" par la Croix Rouge dans les locaux de la Flambée pour les personnes seules à partir du 1^{er} novembre 2019 (mercredi et samedi de 18h à 21h30).

Si vous rencontrez des personnes en difficulté d'hébergement, contactez le 115.